



## FRANCE SERVICES FRONCLES

Service porté par l'Agglomération de Chaumont

Chemin des Carelles tel : 03 25 31 39 97

### Horaires :

**Lundi : 8 h 15 – 12 h 00 / 13 h 30 – 18 h 00**

**Mardi : 8 h 15 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 30**

**Mercredi : 8 h 15 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 30**

**Jeudi : 8 h 15 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 30**

**Vendredi : 8 h 15 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00**

L'espace France Services permet d'avoir un accompagnement individuel dans les démarches en ligne en lien avec les partenaires suivants :

- Direction Générale des Finances Publiques (impôts) DGFIP (déclaration d'impôts)
- Agence Nationale des Titres Sécurisés (permis de conduire, carte grise, pré demande carte d'identité ANTS)
- Ministère de la Justice en lien avec le Point Justice pour des réponses à des problèmes juridiques et administratifs
- Pôle Emploi
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Assurance Retraite (CARSAT)
- Mutualité Sociale Agricole

Deux agents Conseillers France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées dans les démarches du quotidien comme la demande de carte grise, actualisation pôle emploi, demande de prestations, dossiers de retraite....

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 un nouveau partenariat avec l'Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Habitat (ANAH) pour les démarches : «Ma prime rénov» (aide de l'état pour les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique et « Ma prime adapt » dispositif d'adaptation au logement à la perte d'autonomie et au handicap).

### Des permanences régulières au sein de l'espace :

- **Service des Impôts** : tous les lundis de 9h à 12h
- **Mission locale pour les 16-25 ans** (accompagnement social et professionnel) : Les mardis après-midi sur rendez-vous au 03 25 32 23 00 ou au 03 25 31 93 97
- **Circonscription d'Action Sociale : travailleurs sociaux du Conseil Départemental**, Les mardis après-midi sur rendez-vous au 03 25 02 89 58
- **Service de l'urbanisme, Instruction droits des sols** : Tous les vendredis après-midi de 13 h 30 à 17 h